



Plainte au Pénal après action au CIVIL

Par **palla**, le **05/06/2018 à 11:11**

Bonjourrrn10 billets à ordre ont été retenus par la banque après remise de la main levée.rnUne action a été introduite au CIVIL contre le directeur.rn2 années après il s'est avéré que 20 billets sont retenus par la banque,rnentre temps le directeur de la banque a changé.rnEst-il possible de déposer plainte au PENAL pour abus de confiance (recel d'abus de confiance) contre le directeur.rnMes remerciements

Par **morobar**, le **06/06/2018 à 09:57**

Bonjour,rnIl n'est pas certain que ce cadre dispose de la délégation pénale dans l'exercice de ses fonctions.rnMais vous pouvez toujours porter plainte, un avocat fera le tri entre la personne visée et la banque.